



CONSEIL CITOYEN DE BOURG

Date : 04.06.24

Lieu : Salle Polyvalente, Rue Benjamin Crémieux

Personnes présentes :

Habitants :

- Mesdames : LUMPP, DUTILLEUL, MANDROU, DUHAMEL, MERIADEC, BATIER
- Messieurs : FAIVRE, JOURNES, GOBY, GIRARD

Ville de Narbonne :

- Directrice Citoyenneté : Madame Lucie FADDA
- Chargée de gestion urbaine et sociale de proximité : Madame Flavie DUFAU DURANCET

Excusée :

- Madame PONS-PELOFY (élue référente du CC de Bourg), Monsieur CALMON (élu référent du Conseil de quartiers SUD), Monsieur HILLEBRAND

Démissionnaire :

- Monsieur GAGNOULET

Ordre du jour :

- Validation du CR de la réunion précédente
- Intervention de Madame DUFEAU-DURANCET, chargée de mission Gestion Urbain et Sociale de proximité, pour une présentation de ces missions
- Point développement des mobilités douces / développement durable
- Projet citoyen d'embellissement « placette »
- Aménagement du Rec de Veyret : un projet de la mairie ?
- Création de toilettes publiques sur l'Espace de Liberté : une possibilité ?
- Réhabilitation d'une partie de l'avenue de Toulouse (côté place des Pyrénées : trottoirs inutilisables)
- Point état d'avancement de l'étude lancée par la Mairie sur l'Eglise Lamourguier
- Possibilité d'un marché de producteur locaux au centre-ville ?

Monsieur Mamis accueille les citoyens et s'assure que tout le monde a reçu la documentation des réunions précédentes. Il rappelle quelques consignes concernant le travail des conseils puis il argumente également la réintroduction de la fiche « intervention » qui est un outil très performant sur des problèmes localisés dans le temps ou dans l'espace (chacun peut envoyer à M. Mamis sous une forme papier ou digitale cette fiche avec localisation précise (n° et rue), heure date, et photos.

- Présentation du rôle de Mme Dufau Durancet :

L'amélioration du cadre de vie dans les 3 QPV de la ville (Quartiers Prioritaires de la Ville tels que définis par l'Etat qui correspondent à une partie de CC Bourg/CC Cité + St Jean St Pierre). Il s'agit de déambulations pour repérer les incivilités, les dégradations et réaliser des actions de sensibilisation en partenariat avec la police à différents horaires.

Il est prévu une déambulation avec nous en octobre.

- Mobilités douces :

Box à vélos difficilement installables en secteur sauvegardé (en lien avec les bâtiments de France). Est-il possible d'en placer un derrière le manège du pont de la liberté ?

La Mairie souhaite multiplier les emplacements pour arceaux à vélo, proposition rue de la Parerie proche boutique Echoppe Médiévale mais il en existe déjà un peu plus loin.

Réponse de la Ville – Direction Cœur de Ville et Commerce

Il serait intéressant de répertorier ces box à vélos lors d'une déambulation de groupe pour cibler de manière globale les endroits où il y a un manque.

- Placettes :

Présentation du power point très travaillé et abouti de M. Girard en collaboration avec certains membres du CC Bourg avec diagnostics de plusieurs lieux « critiques » et 6 propositions générales pouvant être étendues à toutes les placettes :

1/ placer des cache-poubelles d'enjolivement ainsi que l'ajout de plantes

2/ communiquer par des affiches avec dessins ou schémas sur les travaux en cours

3/ une borne d'information devant les endroits remarquables en 3 langues expliquant le lieu et les autres les plus proches

4/ des cartes et brochures (dont 2 déjà existantes, une étant réalisée par un particulier et à disposition de la mairie) à utiliser de façon plus optimale

5/ nommer les placettes sur une plaque aux armes de la ville et créer une animation le jour de l'inauguration

6/ inviter les habitants des placettes et des alentours à organiser des actions festives régulières sur ces lieux.

Réponse de la Ville – Direction Cœur de Ville et Commerce

Mme Martin précise que sur « Cœur de ville », une nouvelle convention a été signée jusqu'en décembre 2026 avec des travaux qui vont se réaliser sur les places J. Denoy, Crémieux, rue de la monnaie/Cabirol jusqu'à la place Lamourguier pour optimiser tout ce qui a été fait place des 4 fontaines et rue de la Parerie, Belfort et Luxembourg". Le problème : ces places sont envahies de véhicules, une décision doit être prise pour les interdire ou pas.

Madame Martin souligne la qualité et l'étendue de ce qui est abordé dans cette présentation mais tient à préciser que beaucoup des points abordés sont déjà sur les rails. Elle se dit consciente que la signalétique est une faiblesse dans toute la ville, et note bien les propositions qu'elle fera circuler dans les services (identifier les places, ce qui apparait sur les cartes/brochures et adaptations digitales par QR code) et reconnaît que les places/squares de Mayolle devraient être mieux entretenues et plus régulièrement.

Les travaux place Cassaignol ont pris du retard pour différentes raisons mais cela fait partie de la tranche Belfort-Parerie-4 fontaines qui a abouti (l'actuelle phase pour la place va être l'exploration archéologique, et ce n'est qu'ensuite que le projet final sera arrêté, c'est pourquoi on ne peut pas afficher des dessins d'architecte ou des rendus artistiques.

M. Girard comprend bien, mais précise que dans ce cas-là il pourrait peut-être possible de faire au moins une photocopie agrandie pour mettre sur les containers ou grillages de chantier afin de dire au passant ce qui se passe et passera, et ce serait déjà moins chaotique.

Réponse de la ville – Direction Cœur de Ville et Commerce

Mme Martin souligne que dans certains cas, dans des projets privés, la mairie ne peut pas les obliger à faire cela (Place des Carmes par ex.).

Enfin Mme Martin précise qu'un travail est en cours par la Mairie sur le lien entre Allo Narbonne et Grand Narbonne qui dans l'idéal doit parfaitement communiquer et ne pas renvoyer à l'autre les citoyens qui les contactent.

- L'église Lamourguier :

Les membres du CC ont souhaité être informé de l'état d'avancement de l'étude portant sur l'Eglise Lamourguier.

Réponse de la Ville – Direction Cœur de Ville et Commerce :

Une étude de faisabilité a été faite en 2020 avec plusieurs scénarios.

La DRAC (Direction des Affaires Culturelles) demande d'abord à connaître l'état du bâti donc une étude archéologique est en cours qui sera suivie d'une autre et d'une étude sur les Halles.

Réflexion en cours aussi sur la place Voltaire/Parerie/Joffre car un maillage est prévu entre les 3. Un marché producteur est envisagé Place Voltaire mais repoussé car des travaux doivent d'abord être effectués. Le CC Bourg sera sollicité pour participer à ces réflexions.

Pistes de réflexions du Conseil :

Question : quelle est la place réservée au sport dans l'hyper centre (type agrès) ?

En réflexion aussi : le design actif pour pousser les curieux à se dépenser en découvrant la ville autrement.

Le Conseil de citoyens préconise de penser aussi tout le périmètre autour de Lamourguier non pas comme 1 place, mais peut-être comme plusieurs avec des identités spéciales différentes.

- Toilettes publiques :

Il en manque à plusieurs endroits.

Réponse de la Ville – Drection Cœur de Ville et Commerce :

Mme Martin demande de réaliser un travail sur ce point et des compiler et argumenter ces endroits. Par exemple : Parking Maraussan, parking Théâtre, hyper centre (en particulier autour de Saint Pail rue Dupleix et vers rue Hoche), parking co-voiturage, etc.

- Avenue de Toulouse côté place Pyrénées :

Monsieur Goby explique les difficultés rencontrées : état des trottoirs (il va faire une fiche intervention en ce sens), impossibilité de passer en poussette ou fauteuils roulants.

Réponse de la Ville – Drection Cœur de Ville et Commerce :

Mme Martin répond qu'il existe 2 projets habitation sur 2 grands bâtis. Elle précise que les entrées de ville, l'avenue de Toulouse et General Leclerc sont inscrits dans Action Cœur de Ville mais aucun projet ni budget n'est acté à l'heure d'aujourd'hui.

Pour l'îlot où les 3 maisons s'effondrent au bout de l'avenue Général Leclerc côté place des Pyrénées, la mairie a réussi à contacter 2 des 3 propriétaires pour l'instant.

Pont de Carcassonne : des travaux de réhabilitation sont envisagés. Elle ajoute que sur trois immeubles très vétustes et presque en péril, la mairie a réussi une préemption sur deux d'entre eux mais pas encore le troisième.

- Projet aménagements Rec du Veyret

Réponse de la Ville – Direction Citoyenneté

M. Mamis informe que le Rec du Veyret est Inscrit dans le PLU dans le cadre du développement durable. Zone inconstructible quels que soient les aménagements. Ce secteur dépend du syndicat mixte du delta de l'Aude. Le projet d'aménagement est toujours en cours.

Une grande discussion a suivi pour délimiter ce que l'on appelle le Rec du Veyret.
M. Mamis va se renseigner très précisément pour donner une carte plus précise.

NB : pour le chiffrage des projets, Mme Martin connaît le montant en € par m².

La séance est clôturée à 20h15.

Prochaine réunion du CC de Bourg

Mardi 10 septembre 2024, Salle Polyvalente, Rue Benjamin Crémieux